



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Grève des laboratoires d'analyses médicales

Question écrite n° 66

Texte de la question

M. Thierry Frappé appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la grève massive des laboratoires d'analyses médicales. Cette mobilisation fait suite à la décision unilatérale de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) de réduire de 9 % les tarifs de certains actes, selon le Syndicat national des biologistes, et 3,1 %, selon la CNAM, et ce malgré l'existence d'un accord conventionnel triennal en vigueur jusqu'en 2026. Cette mesure a été prise à un moment où le pays était dépourvu de ministre de la santé, ce qui renforce l'incompréhension générale dans le secteur. Il appelle donc son attention afin de connaître sa position sur cette décision.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2024](#), page 5023